

Flou dans la planification informatique

Administration » La Confédération n'a pas de vision globale de ses projets informatiques. Ce manque de cohérence complique la planification à moyen terme, selon la délégation des finances. Le projet Fiscal-IT, qui succède à Insieme, est jugé de manière très critique en termes de délais, coûts et crédit.

Le plan directeur de la Stratégie informatique 2016-2019 énumère avant tout quelque 600 projets, mais il ne mentionne pas des éléments essentiels qui fourniraient une vue

d'ensemble complète de la planification, estime la délégation des finances dans son rapport 2016 publié hier.

Elle somme le Conseil fédéral de préciser et de concrétiser la stratégie en y incluant une planification à moyen terme, a déclaré aux médias Pirmin Schwander, président de la délégation. Cela permettrait de voir si certains projets sont financièrement faisables.

La délégation juge le projet informatique de l'administra-

tion fédérale Fiscal-IT, qui succède à Insieme, d'un œil très critique. Délais, coûts et crédit sont pointés du doigt. Fiscal-IT coûtera 26 millions de francs de plus que les 85,2 millions prévus initialement.

Le Conseil fédéral a demandé en février une rallonge de 18 millions au parlement pour 2017. Sur ce montant, la délégation des finances a approuvé le crédit urgent de 3 millions. Elle exige toutefois que la somme soit compensée au sein de l'administration d'ici à la mi-juin,

dans le cadre du supplément au budget 2017.

En acceptant le crédit de 3 millions, la délégation a voulu éviter de freiner le rythme de la mise en place de Fiscal-IT. Le projet devrait être finalisé d'ici à la fin 2018. Son acquisition a pris du retard, en raison de problèmes de ressources de plusieurs fournisseurs.

Le gouvernement avait toutefois estimé en février que le calendrier devrait pouvoir être tenu. » **ATS**

Des «prunes» à scanner

AMENDES Les Bâlois paieront bientôt leurs amendes sur leur smartphone. La police de Bâle-Ville mettra dès juillet des codes QR entre l'essuie-glace et le pare-brise des véhicules fautifs, que les usagers de la route devront scanner pour payer en ligne. Les policiers enregistreront aussi les amendes sur leur téléphone portable. » **ATS**

ANTI-ERDOGAN

LE REVOLVER SUR TEE-SHIRT

La banderole «Kill Erdogan» (Tuez Erdogan) brandie samedi dernier lors d'une manifestation à Berne est maintenant aussi disponible sous forme de tee-shirt auprès du centre alternatif de la Reitschule. Le Ministère public garde l'œil ouvert. **ATS**

FUMIGÈNES

SUPPORTER POURSUIVI

Un Appenzellois de 23 ans ayant jeté des engins explosifs et fumigènes lors d'un match de football devra répondre de ses actes en justice. Le Ministère public de la Confédération a déposé son premier acte d'accusation pour violence au stade. **ATS**

PARAVALANCHE

AU PATRIMOINE DE L'UNESCO?

La gestion suisse et autrichienne du danger d'avalanches doit figurer au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Les deux pays ont officiellement déposé leur candidature hier. Le verdict devrait tomber en novembre 2018. **ATS**

AMIANTE

VICTIMES SOUTENUES

Les victimes de l'amiante et leurs proches bénéficieront dès la mi-2017 d'une aide financière et d'une prise en charge psychologique plus efficace. La fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) vient d'être créée. **ATS**

NATURE

LES TIQUES SONT DE RETOUR

Les tiques suceuses de sang sont à nouveau là. Avec les températures en hausse, le nombre de piqûres augmente aussi. L'an dernier, 28 980 personnes ont consulté un médecin après avoir été piquées, selon l'Office fédéral de la santé publique. **ATS**

ESPÉRANCE DE VIE

RETARD MASCULIN MOINDRE

Les femmes (84,5 ans) vivent en moyenne quatre ans de plus que les hommes (80,1) en Suisse, mais ces derniers continuent de les rattraper. L'espérance de vie en Suisse compte toujours parmi les plus élevées au monde. **ATS**

Objet d'une plainte d'une patiente test égyptienne, Public Eye pointe du doigt le géant de la pharma

Roche aurait intimidé un cobaye

« CHRISTINE WUILLEMIN

Ethique » Le géant suisse de la pharma Roche a-t-il fait pression sur l'une de ses patientes tests, citée dans un rapport de Public Eye sur la délocalisation d'essais cliniques, pour qu'elle revienne sur son témoignage et porte plainte contre l'ONG? Les membres de Public Eye en sont persuadés. L'association dénonce les «méthodes agressives» de Roche qui viseraient à les discréditer. L'entreprise bâloise réfute ces accusations.

L'affaire débute en juin 2016. Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) publie les résultats d'une enquête sur les tests de médicaments pratiqués en Egypte par les multinationales pharmaceutiques. Le document révèle que celles-ci violent parfois les règles éthiques internationales, selon lesquelles ces essais doivent profiter à la population locale, dans un contexte de vulnérabilité.

Or la moitié des Egyptiens n'étant pas assurés (le pays compte 90 millions d'habitants), ils considèrent souvent ces tests comme l'unique façon d'accéder à un traitement coûteux. Parmi les épinglés: Novartis et Roche qui supervisaient, à eux deux, 28 des 57 tests recensés, début 2016.

Atteinte à la personnalité

Le rapport relaie entre autres le témoignage de Dania*, une patiente atteinte d'un cancer du sein. Participant à un essai clinique de Roche, elle parle de l'efficacité du traitement mais aussi de ses effets secondaires: troubles gastro-intestinaux, problème de cataracte, etc.

C'est elle qui est à l'origine de la plainte civile déposée le 1^{er} décembre dernier contre Public Eye, pour atteinte à la person-



Le rapport relaie notamment le témoignage d'une patiente participant à des tests en Egypte. Roger Anis

nalité. Elle affirme ne plus être d'accord avec la manière dont son histoire a été présentée par l'ONG et ne souhaite plus que son nom et sa photo apparaissent dans le rapport.

Public Eye démontre, enregistrement sonore et transcription à l'appui, que le témoignage a été récolté dans les règles, avec le consentement éclairé de Dania. En février, le Tribunal régional de Berne-Mittelland rejette la plainte de l'Égyptienne. Alors que rien ne l'y contraint, Public Eye anonyme le «respecter ses nouvelles volontés».

Mais son retournement de veste inquiète l'association.

ROCHE REJETTE TOUS LES GRIEFS

Roche nie avoir exercé la moindre pression sur la patiente. Si un «jury» de neuf personnes l'a interrogée, c'était «pour déterminer si elle avait des revendications à faire valoir. (Car) les hôpitaux égyptiens où était menée l'étude n'avaient fait part d'aucun effet secondaire correspondant à ce qui est décrit dans le rapport de Public Eye», écrit l'entreprise.

La rencontre s'est déroulée en présence du médecin traitant et la malade bénéficiait «d'une garantie (répondant) aux standards internationaux», lui assu-

rant la poursuite de son traitement. Roche soutient que «la patiente ne souhaite pas que son nom et sa photo soient publiés avec un récit de son expérience non conforme à la réalité». Le géant de la pharma dit n'avoir versé aucune somme d'argent à la patiente pour la faire changer d'avis et s'être contenté de la mettre «en relation avec un avocat». Contacté, ce dernier, M^e Benedikt Suter, souligne que l'indemnité accordée par le tribunal à l'ONG a été payée par «une personne privée», et non par Roche. **PHILIPPE BOEGLIN**

Pour Patrick Durisch, responsable du dossier, il est évident que Roche a «tiré les ficelles». Dania n'avait jamais exprimé le désir de se rétracter. «Elle était même fière d'avoir été citée dans la presse égyptienne en juillet 2016», note-t-il. Cela jusqu'à la visite d'une délégation de Roche en Egypte, en novembre.

«Sous prétexte de vouloir en savoir plus sur les effets secondaires décrits par Dania, neuf représentants de Roche et du personnel soignant l'ont rencontrée dans un hôtel du Caire. Le même jour, elle signe une prise de position dans laquelle elle accepte de porter plainte contre nous et une procuration à un avocat bâlois, ayant tra-

vailé pour Roche, pour la représenter», dit Patrick Durisch.

«Il est clair qu'elle a été intimidée. D'autant plus qu'elle craignait d'être exclue de l'essai clinique», poursuit-il. Autre zone d'ombre: vu ses finances limitées, comment Dania aurait-elle pu se payer les services d'un avocat suisse et les frais initiaux d'une procédure civile?

Tactique agressive

Mais pourquoi Roche aurait investi autant d'énergie contre un témoignage d'une demi-page dans un rapport qui en compte plus de 50 et qui n'influence en rien les conclusions de l'enquête? «Nos révélations ont fortement déplu tant à Roche qu'à Novartis. Mais si Novartis a cherché le dialogue, Roche s'est focalisé sur ce témoignage qui n'est même pas négatif, puisque Dania dit que le médicament fonctionne. Le but était de nous intimider et de discréditer notre travail», expose Patrick Durisch.

Et ce dernier de pointer une recrudescence de procédures judiciaires de grandes compagnies lancées à l'encontre d'ONG «par pure tactique d'intimidation». «Peu importe si elles gagnent ou perdent, cela occupe les associations et détourne leur attention des véritables problèmes», estime-t-il.

Une autre piste serait la peur du géant bâlois de voir la réputation de son médicament entachée. «Nous avons découvert que Dania était traitée au Perjeta, l'un des produits phares de Roche en matière de traitement contre le cancer du sein. La mention d'effets secondaires serait une mauvaise publicité», avance Patrick Durisch.

Public Eye s'attend à ce que Roche n'en reste pas là et «poursuive sa stratégie agressive.»

*Prénom d'emprunt